

**Feuille des avis officiels
du Canton de Vaud**

Date de parution: le 24 septembre 2021

Texte de l'avis

CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre du projet de mise à jour périodique de la mensuration officielle, la Direction du cadastre et de la géoinformation met en consultation publique,

du 1^{er} au 30 octobre 2021,

la mise à jour des natures inscrites au cadastre des communes de
ALLAMAN, ARNEX-SUR-NYON, AUBONNE, BOGIS-BOSSEY, BOREX, BOUGY-VILLARS,
BUCHILLON, BURSINEL, BURSINS, CHAVANNES-DE-BOGIS, CHAVANNES-DES-BOIS,
CHÉSEREX, COINSINS, COMMUGNY, HAUTEMORGES, CRANS, DENGES, DUILLIER,
DULLY, ECHANDENS, ECHICHENS, ETOY, EYSINS, FÉCHY, FOUNEX, GENOLIER, GILLY,
GINGINS, GIVRINS, GLAND, GRENS, LAVIGNY, LONAY, LUINS, LULLY (VD), LUSSY-SUR-
MORGES, MONT-SUR-ROLLE, MORGES, NYON, PERROY, PRANGINS, PRÉVERENGES,
ROLLE, SAINT-CERGUE, SAINT-LIVRES, SAINT-PREX, SENARCLENS, SIGNY-AVENEX,
TANNAY, TOLOCHENAZ, TRÉLEX, VICH, VILLARS-SOUS-YENS, VINZEL et VULLIERENS.

Les données relatives au nouvel état sont disponibles sur Internet et peuvent être consultées à l'aide du guichet cartographique cantonal

www.geo.vd.ch

Les intéressés ont la possibilité d'adresser leurs observations par lettre recommandée à la Direction du cadastre et de la géoinformation, avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, dans le délai de consultation.

Le Géomètre cantonal

La mise à jour périodique à

Buchillon, Denges, Echandens, Echichens, Etoy, Hautemorges, Lavigny, Lonay, Lully (VD), Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Livres, Saint-Prex, Senarclens, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Vullierens

Contexte

La mise à jour périodique (MPD) est un processus de mise à jour du plan cadastral indépendant du changement de l'état de droit relatif à la parcelle. Elle est destinée à maintenir une donnée de base conforme à l'état des lieux.

Sur les communes ci-dessus précisées, une mise à jour périodique a été réalisée de 2019 à 2021. Les plans objets de la présente mise à jour ont été établis dans les années 80-90.

Cette MPD, fixée dans la planification stratégique avec la Confédération, est pilotée par la Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG). Elle se fait avec la collaboration de la Direction générale de l'environnement-Forêt (DGE-Forêt) et de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Eléments actualisés

La MPD consiste à mettre à jour les plans cadastraux en matière de "couverture du sol" (CS) et "objets divers" (OD), en se servant de la méthode déjà utilisée dans les précédents projets de MPD en région d'estivage et de SAU sur plus de 130'000 hectares.

La couverture du sol contient les éléments naturels et artificiels qui composent la surface du sol, entre autres, les surfaces en forêts et les surfaces exploitées, les routes et chemins, les surfaces aménagées avec des matériaux rapportés...

Les objets divers constituent un complément d'information de la CS, ils sont représentés par un point, une ligne ou une surface : cela concerne les rus, les murs, les escaliers, les antennes, les sentiers...

Procédure de la mise à jour

La MPD a été réalisée par un bureau de spécialistes en mensuration sur la base des données numériques existantes tels que les orthophotos, la carte nationale, la reconnaissance automatique des limites de forêts (RALF). Les lisières légalisées ou constatées, de la compétence de la DGE-Forêt, sont intégrées à cette mise à jour.

L'actualisation du plan cadastral effectuée par le mandataire a été validée par la DCG, la DGAV et la DGE-Forêt. Les préposés agricoles des communes concernées ont participé à cette validation. La base de données cadastrales officielle (BDCO) a ensuite été actualisée, puis les nouvelles surfaces de nature ont été inscrites au Registre foncier.

Consultation

Le nouvel état du plan cadastral relatif au périmètre mis à jour peut désormais être consulté sur le guichet cartographique cantonal dont l'adresse est

www.geo.vd.ch

en accédant au thème 'Mensuration cadastrale', puis en affichant la couche 'Couverture du sol'.

Du **1^{er} au 30 octobre 2021**, les intéressés ont la possibilité de faire des observations s'ils constatent une différence de CS ou d'OD entre le plan cadastral et l'état actuel des lieux. Pour cela, ils doivent adresser une lettre recommandée à la Direction du cadastre et de la géoinformation, avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, dans le délai de consultation.

Après analyse des observations, les corrections justifiées sont effectuées sans frais pour les propriétaires.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à

Personne de contact à la DCG: Niggeler Josette – 021 316 24 54

Personne de contact à la DGE (forêt): Marc-André Silva – 021 557 49 91

Personne de contact à la DGAV: Dumauthioz Gilles – 021 316 65 78

Commune de Lavigny

-  Limite de commune
-  MPD-NT3 Lavigny (203 ha)



Sources: office fédéral de topographie
et Géodonnées Etat de Vaud
MO - JNr, le 10 septembre 2021

Echelle: 1/13'000

